

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 37
Nombre de représentés : 02
Nombre de votants : 39

OBJET

Affaire n° 2021-020

AVIS DE LA COMMUNE DANS LE
CADRE DE LA CONSULTATION
PUBLIQUE PREALABLE A
L'ENREGISTREMENT D'UNE
DEMANDE D'EXPLOITATION
D'UNE CENTRALE D'ENROBAGE
AU BITUME DE MATERIAUX
ROUTIERS SUR LE TERRITOIRE
DE LA COMMUNE DE LE PORT
PRESENTEE PAR LA SOCIETE
EASYNOV

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite le 22 février
2021 et affichée le 23 février 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le :

22 MARS 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 mars 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi deux
mars, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au
Complexe Sportif Municipal, après convocation légale
sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème}
adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard
Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe,
M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel
7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-
Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M.
Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain
Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte
Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme
Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garcia Latra
Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan,
Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir,
Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie
Mourgaye, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Catherine Gossard 11^{ème}
adjointe (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M.
Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Zakaria Ali à 17h18,
Mme Paméla Trécasse à 17h23, M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint à 17h58.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

.....
.....

Affaire n° 2021-020

**AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
PREALABLE A L'ENREGISTREMENT D'UNE DEMANDE D'EXPLOITATION
D'UNE CENTRALE D'ENROBAGE AU BITUME DE MATERIAUX ROUTIERS
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LE PORT PRESENTÉE PAR LA
SOCIETE EASYNOV**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande présentée par la société Easynov, tendant à obtenir l'autorisation d'exploitation d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers sur le territoire de la commune de Le Port ;

Vu l'avis de la DEAL du 3 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021/SP/SP/SAINT-PAUL du 22 janvier 2021, prescrivant l'ouverture d'une consultation publique du 12 février au 12 mars 2021 sur les communes de Le Port et de Saint-Paul préalable au projet d'exploitation d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers sur le territoire de la commune de Le Port ;

Vu l'avis réservé des commissions « Aménagement – Travaux - Environnement » et « Politique culturelle – Sportive – Petite enfance » du 18 février 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du 2 mars 2021 concernant l'avis de la commune dans le cadre de consultation publique préalable à l'enregistrement d'une demande d'exploitation d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers sur le territoire de la commune de Le Port, présentée par la société Easynov ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de ne pas émettre d'avis sur la demande d'exploitation d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers sur le territoire de la commune de Le Port, présentée par la société Easynov au titre de la procédure ICPE,

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU